

#IciOnAgit

 Zone à faibles émissions[Au sommaire du dossier](#)**Pollution** **Zone à faibles émissions : Strasbourg se lance, Mulhouse se prépare**

La Zone à faibles émissions (ZFE) de l'Eurométropole de Strasbourg est entrée en vigueur le 1er janvier. Les premières interdictions ne seront effectives que dans un an, après une année « pédagogique ». Selon la loi, l'agglomération mulhousienne doit aussi instaurer une ZFE, avant le 1er janvier 2025.

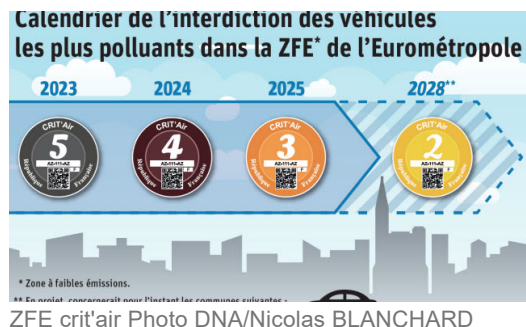
Par **Olivier CLAUDON** - Aujourd'hui à 06:00 | mis à jour aujourd'hui à 11:18 - Temps de lecture : 4 min



Ce panneau est installé aux entrées de l'Eurométropole, ici à Breuschwickersheim. Il signifie que la circulation est interdite, sauf pour les véhicules munis des vignettes Crit'Air 4, 3, 2, 1, et 0. Il n'y aura pas de sanctions pour les Crit'Air 5 avant le 31 décembre 2022, mais des contrôles « pédagogiques ». Photo DNA /Jean-François BADIAS

Après [la mise en service du contournement autoroutier de Strasbourg](#), et de [la voie réservée sur la M35 aux heures de pointe courant décembre](#), l'Eurométropole (EMS) de Strasbourg a instauré le 1er janvier [la Zone à faibles émissions mobilités](#) (ZFEm). Il s'agit d'une obligation légale qui s'impose à l'agglomération en raison du dépassement des seuils de pollution de l'air. Son déploiement se fait selon un calendrier prévu par [la loi Climat et résilience adoptée en août dernier](#).

Très concrètement, pour l'heure, rien ne change vraiment pour les automobilistes. Les premières interdictions avec sanction n'interviendront qu'au 1er janvier 2023. En attendant, l'année qui vient de débiter sera consacrée à la préparation psychologique, avec la pose de la signalisation, des contrôles « pédagogiques » et la communication autour des aides au changement. Ensuite, à partir de 2023, seront donc interdits, (sauf dérogation) les véhicules sans vignette Crit'Air et Crit'Air 5. Puis, en 2024, les Crit'Air 4 et, en 2025, les Crit'Air 3. Il est également prévu d'interdire les Crit'Air 2 en 2028, en sus de la loi.



Le projet suscite des craintes « légitimes »

Strasbourg disposait déjà d'une ZFE, appliquée dans l'hypercentre, aux véhicules transportant des marchandises. La ZFEm mise en place le 1er janvier est une brique supplémentaire dans la politique de réduction de la pollution automobile. Elle intervient après des années de préparation et de longs débats parfois houleux entre les élus de l'Eurométropole et le lancement d' [un vaste plan de développement des transports en commun.](#)

La ZFEm concerne les bans des 33 communes, à l'exception d'un ou deux axes en périphérie, dont le contournement, et s'applique à tous les véhicules (sauf dérogations), quel que soit le lieu de résidence du propriétaire. Ces dernières semaines, les communautés de communes voisines de l'Eurométropole ont été consultées comme le prévoit la loi, et les assemblées ont exprimé méfiance et craintes au regard de la ZFE métropolitaine. Soit parce que [les aides prévues par l'Eurométropole \(50 millions d'euros quand même\)](#) ne sont pas disponibles pour les habitants des secteurs voisins, soit parce qu'il y a des craintes de reports de trafic, de difficultés d'accès, de parking sauvage...

La présidente de l'Eurométropole Pia Imbs reconnaît que le projet suscite des craintes et elle s'efforce de les dissiper. « Je comprends les inquiétudes et elles sont légitimes, dit-elle. Il y a surtout la question des aides. Mais l'EMS n'a pas vocation à répondre à des besoins qui se situent en dehors de son périmètre ». Pia Imbs indique toutefois mener un lobbying pour que les aides d'État liées à la ZFE soient aussi disponibles pour les habitants des territoires voisins. « Je me mobilise pour que les aides puissent bénéficier aux non-résidents de l'EMS ». Et de citer un courrier via France Urbaine au Premier ministre dans ce sens, au secrétaire d'État aux Transports, à la ministre de l'Écologie. Elle indique également avoir sollicité la Collectivité européenne d'Alsace et la Région. En outre,

l'Eurométropole va lancer à la fin du mois une campagne de communication à l'attention de tous les maires et présidents d'établissements intercommunaux du Bas-Rhin.

LIRE AUSSI

[Communauté de communes du canton d'Erstein : la ZFE de l'Eurométropole ne passe pas](#)

[ZFE : les élus du Kochersberg et de l'Ackerland optent pour un avis réservé](#)

[Zone à faibles émissions de l'Eurométropole : les critiques de l'Agglo de Haguenau](#)

[Basse-Zorn : une concertation pour l'EPSAN et un avis défavorable pour la ZFE](#)





Une mise en œuvre observée avec attention depuis Mulhouse

Cette mise en œuvre est observée avec attention depuis Mulhouse. Car la loi Climat et résilience prévoit de façon générale que toutes les agglomérations qui ont plus de 150 000 habitants, dont Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), devront mettre en place une ZFE avant le 1er janvier 2025, mais selon un calendrier et un périmètre à convenir. La ZFE a été inscrite à l'agenda de l'atelier de projet Mobilités de la M2A. Une rencontre est prévue prochainement sur le sujet entre le président Fabian Jordan et Pia Imbs. Fabian Jordan a accompagné son homologue l'an passé lors d'une réunion avec les chambres consulaires sur le sujet et il a pu mesurer le niveau d'inquiétude des entreprises. « Nous en sommes au début du cheminement, explique le président de l'agglomération

mulhousienne. Nous allons impliquer dans la réflexion le plus grand nombre, les chambres consulaires, les EPCI du Haut-Rhin pour aborder le sujet ensemble, parce qu'il y a la question du périmètre, la question du passage d'une intercommunalité à l'autre [...] Il faut aussi savoir comment les particuliers et les entreprises seront impactés. Le monde économique est inquiet. Notre message est de dire : nous allons décider ensemble ». L'agglomération prévoit également d'organiser un Grenelle des mobilités pour une réflexion plus globale.

[Environnement](#)[Pollution](#)

Au sommaire du dossier 

- 1**  Mise en place de la ZFE : l'Eurométropole veut éviter le calage à tout prix
- 2**  Zone à faibles émissions : Strasbourg se lance, Mulhouse se prépare
- 3**  Gamsheim est favorable à la ZFE et vote une motion pour demander plus de trains
- 4**  Zone à faibles émissions : le microcrédit, nouveau levier pour assainir l'air et les finances ?

voir plus de contenus